

ASSOCIATION A.D.E

Siège social : 10 Avenue Claude Vellefaux

75010 PARIS

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT

Du Commissaire aux Comptes

Théodore PUDERBEUTEL

ASSOCIATION A.D.E
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux Membres de l'Association ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

- Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons vérifié les frais de locations qui représentent près de 55 % des dépenses de l'exercice.

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 Mars 2024

Theodore PUDERBEUTEL
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cie régionale de Paris



EMPLOIS	Affectation par emplois des ressources collectées		RESSOURCES		Ressources collectées sur N = compte de résultat 2023	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2022
	Emplois de N = Compte de résultat 2023	auprès du public utilisées sur 2022	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			
1. MISSIONS SOCIALES						
1,1 Réalisées en France						
- Actions réalisées directement	286 975	287 686			288 148	269 253
- Versements à d'autres organismes agissant en France						
1,2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées directement						
- Versements à d'autres organismes agissant en France						
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2,1 - Frais d'appel à la générosité du public						
2,2 - Frais de recherche des autres fonds privés						
2-3 - Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics						
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 320	6 758				
II - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	299 295	294 444	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT			
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	701		II - REPRISE DES PROVISIONS			
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
IV - IMPOTS	2 320		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC			
V - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	25 932		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			8 191
V - TOTAL GENERAL	328 248		VI - TOTAL GENERAL		328 248	294 444
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès de public			VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		328 248	294 444
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			0
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	328 248	294 444				
EVAUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions sociales			Bénévolat			
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature			
Total		0	Total			0



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ETUDE

COMPTES DE RESULTAT	Montant		% des Produits		Var N/N-1
	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-22	
Ventes de marchandises					
Production de biens					
Production de services	287 488	269 253	87,6%	94,1%	6,8%
TOTAL CA HT	287 488	269 253	87,6%	94,1%	6,8%
<i>Evolution en année pleine</i>	7%	25%			
Production stockée					
Production immobilisée					
Subvention d'exploitation	40 100	17 000	12,2%	5,9%	135,9%
Reprise sur amortissements & provisions					
Autres produits	660		0,2%		
PRODUITS D'EXPLOITATION	328 248	286 253	100%	100%	14,7%
Achats consommés de marchandises					
Achats consommés de matières 1ères					
Achats consommés de matières consommables					
Achats de sous-traitance					
Autres achats	12 320	6 758	3,8%	2,4%	82,3%
Services extérieurs	193 480	196 140	58,9%	68,5%	-1,4%
Impôts & taxes	2 320		0,7%		
Salaires & traitements bruts	44 195	43 080	13,5%	15,0%	2,6%
Charges sociales	49 300	47 376	15,0%	16,6%	4,1%
Dotations aux amortissements	701		0,2%		
Dotations aux provisions					
Autres charges					
CHARGES D'EXPLOITATION	302 316	293 354	92%	102%	3,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 932	-7 101	7,9%	-2,5%	ns
QUOTE-PART OPERATIONS EN COMMUN					
Produits financiers					
Charges financières		1 091		0,4%	-100,0%
RESULTAT FINANCIER		-1 091		-0,4%	ns
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
RESULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation des salariés					
Impôt Société					
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Engagements à réaliser sur ressources affectées					
RESULTAT NET	25 932	-8 192	7,9%	-2,9%	ns
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolat					
Prestation en nature					
Dons en Nature					
Contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mise à disposition des biens et services					

Personnel bénévole					
Emploi des contributions volontaires en nature					

PASSIF	31-déc.-23	31-déc.-22
FONDS ASSOCIATIFS	136 113	110 181
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves et écarts de réévaluation	110 181	118 373
Report à nouveau	25 932	-8 192
Résultat		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
FONDS DÉDIÉS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts établissements financiers		
Banques		
Emprunts et dettes financières diverses		
DETTES COURT TERME		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs		
Dettes sociales		
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	136 113	110 181

